



VŒU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER POUR SAUVER L'AGRICULTURE DE SOLOGNE

Vendredi 10 février, à l'initiative de Pascal Bioulac, Conseiller départemental délégué à l'agriculture et au développement rural, et de Jacques Marier, Conseiller départemental, président de la Commission économie, tourisme, agriculture, environnement et très haut débit, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité, lors de la Commission permanente du Conseil départemental, un vœu pour s'opposer à la révision des zones défavorisées simples de Loir-et-Cher.

Le classement « zone défavorisée simple » pour préserver l'équilibre territorial

Dans certains territoires, l'agriculture connaît des difficultés structurelles. Ainsi, depuis 1976 en Loir-et-Cher, 61 communes sont classées en zone défavorisée simple (ZDS) par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ce classement permet de compenser les handicaps naturels de ces territoires afin de préserver l'équilibre territorial.

Des déclassements qui menacent l'agriculture de Loir-et-Cher

Il y a quelques semaines, le Ministère de l'Agriculture a décidé de redéfinir la carte des ZDS (voir carte en annexe), excluant de façon incompréhensible 19 communes de Loir-et-Cher du dispositif, toutes situées en Grande Sologne.

« Cette exclusion serait désastreuse pour notre Sologne dont le secteur agricole connaît depuis plusieurs années de très grandes difficultés économiques. Sans parler des inondations catastrophiques de juin dernier et des mesures préventives contre le virus H5N8 ! » souligne Maurice Leroy, Ancien ministre, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher. La baisse des rendements agricoles et la chute du nombre d'exploitations en Sologne inquiètent les élus départementaux qui tirent la sonnette d'alarme.

Un vœu pour défendre la Sologne agricole

Plus grande zone Natura 2000 d'Europe, la Sologne risque une rupture profonde et irréversible de son équilibre territorial et agricole en cas d'exclusion de ces communes. « J'ai alerté une première fois le Ministre de l'Agriculture en décembre. Nos paysans de Loir-et-Cher peuvent compter sur le soutien sans faille de leurs élus départementaux » affirme Maurice Leroy.

Pour marquer leur ferme opposition à ce déclassement, les élus départementaux ont voté un vœu appelant le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à réintégrer les 19 communes exclues de la carte des ZDS en Loir-et-Cher.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12